

**POL 1501-20**  
**INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

**Horaire du cours : MARDI et JEUDI – 18h00 à 21h00**

**Chargé de cours : Mathieu Masse Jolicoeur**  
**Local de l'enseignant : A-3610**  
**Courriel : [masse.jolicoeur.mathieu@uqam.ca](mailto:masse.jolicoeur.mathieu@uqam.ca)**  
**Disponibilité : sur rendez-vous**

---

**SOMMAIRE DU CONTENU**

L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation). L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

---

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU COURS**

- 1) Expliquer les concepts de base en administration publique
- 2) Développer une capacité d'analyse de l'actualité politico-administrative
- 3) Introduire les approches et les théories nécessaires à l'étude de l'administration publique
- 4) Familiariser l'étudiant avec les documents officiels produits par les institutions publiques
- 5) Donner un aperçu des tendances et de l'évolution de l'administration publique

---

## PLAN DU COURS

---

### OUVRAGE OBLIGATOIRE :

- 1) Recueil de textes POL 1501. À chaque séance correspond une section du recueil qu'il faut avoir lue avant le cours et qui servira à répondre aux questions et vous permettra d'approfondir des notions vues en classe.

### **COURS 1                    5 MAI 2015**

#### **PRÉSENTATION DU PLAN DE COURS ET INTRODUCTION**

- ▶ Présentation du chargé de cours
- ▶ Survol du plan de cours
- ▶ Explication des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation
- ▶ Introduction : Qu'est-ce que l'administration publique?

### **COURS 2                    7 MAI 2015**

#### **LÉGITIMATION DE L'ÉTAT LIBÉRAL : LE CONTRAT SOCIAL**

- ▶ Notions de contrat social
- ▶ Légitimation de l'État
- ▶ Contestation du contrat social
- ▶ L'État incarne, garantit et administre le contrat social

### **COURS 3                    12 MAI 2015**

#### **LE DOMAINE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

- ▶ Les administrations
  - Ministères, organismes et réseaux
- ▶ Centralisation / déconcentration / décentralisation
  - Définition de chacune des notions et critères de sélection
  - Avantages et inconvénients des différents modes d'organisation
- ▶ Secteur public, parapublic et péri-public

### **COURS 4                    14 MAI 2015**

#### **FONCTIONNEMENT DE LA BUREAUCRATIE**

- ▶ Les personnels
  - Fonctions politiques
  - Fonctions administratives
- ▶ La légitimation bureaucratique
- ▶ Modèle bureaucratique wébérien
- ▶ Comparaison des systèmes de carrière

### **COURS 5                    19 MAI 2015**

#### **LA BUREAUCRATIE ET LA POLITIQUE**

- ▶ Relation entre fonctionnaires, gouvernement et État
- ▶ L'affaire Ponting
- ▶ La politisation de l'administration

**COURS 6                    21 MARS 2015**  
**LA TECHNOCRATIE ET LES HAUTS FONCTIONNAIRES**

- ▶ Définition d'un technocrate (les trois conditions)
- ▶ Aspects positifs et désavantages de l'influence technocratique
- ▶ Les hauts fonctionnaires
  - Rôles politique et administratif des hauts fonctionnaires et le pouvoir qu'ils en tirent
  - Relations quotidiennes entre les membres du gouvernement et l'administration

**COURS 7                    26 MAI 2015**  
**LES ORGANES CENTRAUX ET LA POLITIQUE**

- ▶ Fonctionnement des gouvernements et rôles de coordination du Ministère du Conseil exécutif et du Bureau du Conseil privé
  - Souveraineté du gouvernement
  - Rôle fonctionnel de commande, de coordination et de contrôle
- ▶ Les formes de contrôle

**COURS 8                    28 MAI 2015**  
**EXAMEN DE MI-SESSION**

**COURS 9                    2 JUIN 2015**  
**LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE**

- ▶ Le Conseil des ministres et la solidarité ministérielle
- ▶ Légitimation par la chaîne d'imputabilité démocratique
- ▶ Les impacts de la responsabilité ministérielle individuelle
- ▶ Exemples de ministres dans la tourmente

**COURS 10                  4 JUIN 2015**  
**L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SON ENVIRONNEMENT**

- ▶ Typologie des groupes de pression
- ▶ Éléments de puissance et stratégies des groupes de pression
- ▶ Moyens de résistance de l'administration aux pressions
  - Les groupes de recherche et les *think tanks*
  - Les médias sont-ils des groupes de pression?
  - Nomenclatures des partis politiques
- ▶ Questionnement autour de l'action des groupes

**COURS 11                  9 JUIN 2015**  
**PRODUCTIONS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

- ▶ Le Politique, la politique et les politiques
- ▶ Les politiques et les programmes
- ▶ Composantes internes d'une politique
- ▶ La production de biens publics

**COURS 12            11 JUIN 2015**  
**DES MODÈLES D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- ▶ Le cycle des politiques publiques
  - Mise à l'Agenda
  - Formulation
  - Prise de décision
  - Mise en œuvre
  - Évaluation
- ▶ Modèles d'explication des décisions dans l'administration publique
  - Modèle de la boîte noire
  - Modèle de la corbeille à papier
  - Modèle managérial

**COURS 13            16 JUIN 2015**  
**L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT : SON IMPACT SUR L'ADMINISTRATION ET LES NOUVEAUX MODES DE GESTION PUBLIQUE**

- ▶ Évolutions du rôle de l'État et de l'administration : Libéral / interventionniste / assurantiel / moins d'État
- ▶ John Maynard Keynes
- ▶ Rôles de l'État dans le modèle providentiel
- ▶ École du « Public Choice » : principes et critiques de cette école
- ▶ New Public Management
- ▶ Notions d'efficacité et d'efficience et leur application dans le secteur public
- ▶ Différences entre administration publique et administration privée
- ▶ Gouvernance publique
- ▶ Gestion Participative

**COURS 14            18 JUIN 2015**  
**NOUVEAUX MODES DE GESTION PUBLIQUE**

Évolutions du rôle de l'État et de l'administration : Libéral / interventionniste / assurantiel / moins d'État

- ▶ John Maynard Keynes
- ▶ Rôles de l'État dans le modèle providentiel
- ▶ École du « Public Choice » : principes et critiques de cette école
- ▶ New Public Management
- ▶ Notions d'efficacité et d'efficience et leur application dans le secteur public
- ▶ Différences entre administration publique et administration privée
- ▶ Gouvernance publique
- ▶ Gestion Participative

**COURS 15            23 JUIN 2015**  
**EXAMEN DE FIN DE SESSION**

---

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Treize exposés d'environ deux heures débutant par une courte discussion sur l'actualité politico-administrative d'ici et d'ailleurs et une rétroaction sur la matière de la semaine précédente. Les exposés seront appuyés par des présentations power point qui seront accessibles sur Moodle tant et aussi longtemps que l'assiduité des étudiants ne sera pas un enjeu. Les étudiants préparent le cours magistral et la période de discussion par la lecture d'un quotidien, de préférence *Le Devoir*, et par les lectures recommandées dans le recueil de textes.
- Pendant les cours ou après ceux-ci, une série de quatre à six questions sera remise aux étudiants et disponible en ligne. Les étudiants devront répondre à ces questions, ce qui constituera pour eux un excellent prétexte pour revenir sur les éléments essentiels de la matière et les approfondir. Ces questions serviront de banque de question pour les examens de mi-session et de fin de session.
- Des ateliers peuvent aussi être utilisés pour permettre aux étudiants d'appliquer la matière vue en classe. L'enseignant créera du matériel pédagogique permettant d'utiliser l'expérience des étudiants et leurs nouvelles connaissances pour apprécier une situation et résoudre un problème. Les ateliers se feront en équipe en classe.

---

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Deux examens écrits, réalisés en classe et à livres fermés (6 questions et seuls les 5 meilleurs résultats comptent). Ces examens seront réalisés à deux moments : au milieu de la session (8<sup>e</sup> cours) et à la fin de la session (12<sup>e</sup> cours). Le deuxième examen ne portera que sur la matière suivant le premier examen. La plus forte note des deux examens comptera pour 40 % de la note finale, tandis que l'autre vaudra 20 % de la note finale.
- Un travail de recherche sera à remettre lors du 12<sup>e</sup> cours. Ce travail demandera que vous trouviez certaines informations à l'aide des sites Web gouvernementaux, en visitant la bibliothèque des sciences juridiques, section des publications gouvernementales et internationales ou par tout autre moyen. Ce travail comptera pour 20 % de la note finale.
- Deux résumés critiques d'article ou de chapitre de livre. Ces résumés critiques devront être remis à l'enseignant l'un au 6e et l'autre au 10e cours. L'étudiante ou étudiant devra choisir un texte du recueil obligatoire de plus de 5 pages et le résumer et le critiquer dans un document d'une page à interligne simple. Chacun de ces résumés critiques vaudra 10%.
- Pour tout travail à remettre, l'enseignant enlèvera 5% de pénalité par jour de retard, jusqu'à un maximum de 50% de la note.

---

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

**N.B.:** Pour des références particulières ou une bibliographie plus exhaustive, la plupart de ces ouvrages contiennent des bibliographies intéressantes. Je serai également disponible pour guider les étudiants curieux vers des ouvrages spécialisés.

- ALLISON, Graham T. et Philip D. ZELIKOW (1999), *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York, Addison Wesley Longman, 416 p.
- ANDERSON, James E. (2000), *Public policy-making*, New York, Holt Rinehart and Winston, 200p.
- ARGYRIS, Chris, et Donald A. SCHÖN (1996), *Organisational Learning II*, Reading, Addison-Wesley Publishing Company, 305 p.
- AUBY, Jean-François (1996), *Management public. Introduction générale*, Paris, Édition Dalloz, 118 p.
- BARZELAY, Michael (1992), *Breaking Through Bureaucracy: A New Vision for Managing in Government*, Berkeley, University of California Press, 237 p.
- BOURGAULT, Jacques, Maurice DEMERS et Cynthia WILLIAMS (1997), *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 430 p.
- BOZEMAN, Barry (2000), *Bureaucracy and Red Tape*, Englewood Cliff, Prentice Hall, 210 p.
- CLAISSE, Alain et Marie-Christine MEININGER (1997), *Les politiques de modernisation administrative -constats et projets-*, Bruxelles, ISSA.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.
- CÔTÉ, Louis (2011), *La gouvernance. Frontières, dispositifs et agents*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 442 p.
- DUNN, William N. (2004), *Public policy analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 510 p.
- DYE, Thomas R. (1976), *Policy Analysis: What governments do, why they do it and what difference it makes*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 122 p.
- GOW, J.I., M. BARETTE, S. DION, et M. FORTMANN (1992), *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 322 p.
- GREFFE, Xavier (1981), *Analyse économique de la bureaucratie*, Paris, Économica, 233 p.
- HOWLETT Michael et M. RAMESH (2003), *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems*, Toronto, Oxford University Press, 311 p.
- KERNAGHAN, K. et D. SIEGEL (1999), *Public administration in Canada*, Toronto, Methern, 4e édition, 706 p.
- KINGDON, John W. (1995), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 254 p.
- KÖNIG, K. (1996), *On the critique of New Public Management*, Speyer, Speyerer Forschungsberichte, 155 p.
- LEMIEUX, Vincent (2002), *L'étude des politiques publiques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.

- LINDLOM, Charles E. et Edward J. WOODHOUSE (1993), *The Policy-Making Process*, Upper Saddle River, Prentice-Halle Inc., 164 p.
- MERCIER, Jean (2002), *L'administration publique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 518 p.
- MICHAUD, Nelson (2011), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Québec, PUL, 778 p.
- MINTZBERG Henri et BOURGAULT, Jacques (2000), *Manager en public*, Toronto, Université Toronto, 189 p.
- MONNIER, Éric (1992), *Évaluation de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica, 245 p.
- PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPPELLE (2010), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 428 p.
- PELLETIER, Réjean et Manon TREMBLAY (2007), *Le parlementarisme canadien*, Québec, PUL, 3<sup>e</sup> édition, 541 p.
- PETERS, B. Guy et Donald J. SAVOIE (2001), *La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle : revitaliser la fonction publique*, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 328 p.
- POLLITT, Christopher et Geert BOUKAERT (2000), *Public Management Reform*, Oxford, Oxford University Press, 314 p.
- PRESSMAN, Jeffrey L. et Aaron WILDAVSKY (1984), *Implementation*, Berkeley, University of California Press, 281 p.
- RHODES, R. A. D. (1995), *Prime Minister, Cabinet, and Core Executive*, New York, St. Martin's Press, 364 p.
- SABATIER, Paul A. (1986), «Top-down and Bottom-up Approaches to Implementation Research», dans *Journal of Public Policy*, vol. 6, no 1, p.21-48.
- SCHÖN, Donald A. (1973), *Beyond the Stable State*, North Holland, The Norton Library, 254 p.
- SIMARD, Carole et BERNIER, Luc (1992), *L'administration publique*, Montréal, Boréal, 122 p.
- TREMBLAY, Manon, Réjean PELLETIER et Marcel R. PELLETIER (2000), *Le parlementarisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 3<sup>e</sup> édition, 541 p.
- TREMBLAY, Pierre P. (1999), *L'État administrateur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 423p.
- WEBER, Max (1971), *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon.

### Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886 <http://www.harcelement.uqam.ca>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.